

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION

14-12-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

14-12-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 27
VOTANTS : 29

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-20-12 - N°08

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Gérard PENDARIES, Stéphanie MARINHO, Alain TROUFLEAU, Camille CAVALIER, Julien ANTUNES, Sophie MAHE, Laurent VIALANEIX, Karine PENDARIES, Pierre COURCELLE, Béatrice MORCLETTE, Tony LARGEAU, Malvina PIN, Adrien GAUCHARD, Françoise FOURNIER, Laurent MORCLETTE, Corinne JAMBU, Nicolas PICAULT, Céline PEURICHARD, Olivier ARLES, Sabine BOULOGNE, William SCHNEIDER, Malia MOTTEAU, Michel CHAPUT, Martine CARTAU-OURY, Sébastien DIAZ, Sandrine FABRE, Arnaud DELIERE.

Absents représentés :

Mme CARTAU-OURY	donne pouvoir à	M. DELIERE
M. DIAZ	donne pouvoir à	Mme FABRE

Secrétaire de séance : Christelle PELOUIN

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Sur proposition de Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation et notamment l'article R.212-26 ;

VU les statuts de la Caisse des écoles de Saintry-sur-Seine ;

CONSIDERANT que le Comité de la Caisse des écoles est composé du Maire, Président, de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, d'un membre désigné par le Préfet, de deux membres désignés par le Conseil municipal, et de trois membres élus par l'assemblée générale des sociétaires ;

CONSIDERANT en outre, que le Conseil municipal peut décider de désigner au plus un tiers de son effectif soit 9 représentants, augmentant d'autant le nombre de membres élus par l'assemblée générale des sociétaires ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles ;

CONSIDERANT que les membres sociétaires sont actuellement au nombre de 7 et qu'ils ont été élus le 9 avril 2021, jusqu'à la fin du mandat, en 2026 ;

CONSIDERANT donc que le nombre de représentants du Conseil municipal en plus du Maire, ne peut être supérieur aux membres sociétaires, soit 6 au maximum ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE de fixer à 6 le nombre maximal de représentants du Conseil municipal, en plus du Maire, au sein du Comité de la Caisse des écoles.

PROCEDE à l'élection des délégués du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles ;

PROCLAME comme délégués du Conseil municipal au Comité de la Caisse des écoles, les personnes suivantes :

- Julien ANTUNES
- Pierre COURCELLE
- Camille CAVALIER
- Laurent MORCRETTE
- Christelle PELOUIN
- Arnaud DELIERE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, 20 décembre 2024

Le Maire


Patrick RAUSCHER